

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2023/007

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

7.1 Décisions budgétaires

Direction des Finances

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des droits d'entrée et des participations versées pour les cours de natation de la piscine de Vigneux sur Seine - RR77705

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

- 6 FEV. 2023

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R 1617-1 à R 1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ces agents,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, notamment en matière de création de régies comptables en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision 2016-149 du 13 juillet 2016 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des participations versées pour les cours de natation de la piscine de Vigneux Sur Seine,

VU la décision 2022-048 du 25 février 2022 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des participations versées pour les cours de natation de la piscine de Vigneux-sur-Seine,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 décembre 2022

CONSIDERANT le besoin d'augmenter le fond de caisse de la régie,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la régie de recettes,

DECIDE

Article 1 : L'article 4 de la décision n° 2016-149 du 13 juillet est abrogé par la disposition suivante :

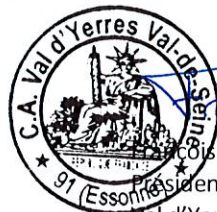
- article 4 : Un fond de caisse d'un montant de 100,00€ est mis à disposition du régisseur

Article 2 : Les autres termes de la décision sont inchangés.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres

Fait à Brunoy, le

- 2 FEV. 2023



Francis Durovray
Francis DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des droits d'entrée et des participations versées pour les cours de natation de la piscine de Vigneux sur Seine - RR77705

Date de transmission de l'acte : 02/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 02/02/2023

Numéro de l'acte : DP2023-007 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20230202-DP2023-007-AU

Date de décision : 02/02/2023

Acte transmis par : Fairouz AZZOUZI

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires